

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

SAINT AUBIN DU MEDOC - PAE secteur « les vignes » - Programme des équipements publics - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0121 en date du 26 mars 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur « Les Vignes » de la commune de Saint Aubin du Médoc.

L'enjeu principal est la production conséquente de logements afin de répondre aux objectifs du PLH et du Plan d'urgence en faveur du logement ainsi qu'un développement équilibré du territoire communal et de son centre bourg en complément du PAE existant dans le secteur du centre ville.

Les orientations d'aménagement consistent :

- à concevoir et générer des espaces publics laissant une large place au végétal,
- à valoriser la forêt,
- à produire des logements dans un cadre de développement durable assurant une mixité sociale et fonctionnelle et s'intégrant à l'existant,
- à permettre un accès privilégié vers les équipements de centralité du centre ville et vers la forêt, espace naturel récréatif.

Ainsi pour répondre à ces objectifs, ce PAE comprend un Programme des Equipements Publics qui se décompose comme suit :

- Chemin des Vignes : travaux, voirie, assainissement,
- Route de Mounic : travaux, voirie, assainissement,
- Route de Cujac : travaux, voirie, assainissement,
- Giratoire de Mounic : travaux, voirie, assainissement,
- Giratoire de Cujac : travaux, voirie, assainissement,
- Passe communale : travaux, voirie, assainissement,
- Bassins et réserves : travaux, assainissement,

Par conséquent, les différentes voies ci-dessus exposées, présentent un lien de connexité fort et forment un ensemble indivisible. Le montant de l'investissement routier est de 5 014 853 € TTC. Conformément aux dispositions de l'article R300-1 du code de l'urbanisme, "la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée de la commune d'un montant supérieur

à 1 900 000 euros TTC" est soumise à l'obligation de concertation prévue par l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Ainsi, la réalisation des travaux de voirie et d'assainissement dans le cadre du programme des équipements publics du PAE « des vignes » requiert la mise en place d'une concertation.

Il convient donc, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, que la Communauté Urbaine de Bordeaux, délibère sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles. Cette concertation portera sur les travaux VRD au stade des études préliminaires et sera clôturée à la validation de l'Avant Projet au lancement des marchés de travaux.

Pour une meilleure lisibilité des travaux de Voirie et Réseaux Divers par les habitants et les personnes concernées, la concertation portera sur l'ensemble du programme des équipements publics constitutifs du projet urbain du PAE (travaux routiers et bassins d'assainissement) dont le montant s'élève à 5 649 620 € TTC.

Deux dossiers avec registre seront respectivement déposés, l'un à la mairie de Saint Aubin du Médoc, l'autre au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, où ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles. Il sera également consultable sur le site <http://concertation.lacub.fr>

Le dossier comportera :

- Les éléments de l'étude pré-opérationnelle réalisée par Céline Le Maire relatifs au programme des équipements publics,
- La délibération instaurant le PAE des Vignes

Il est précisé que préalablement à cette concertation et à l'instauration du PAE, une réunion publique d'information organisée par la ville en septembre 2009 à destination des habitants du secteur « des Vignes » a permis de présenter l'étude pré-opérationnelle et le projet urbain.

Indépendamment de l'affichage de l'avis de concertation en mairie de Saint Aubin de Médoc et au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la publicité de cette concertation sera effectuée par insertion d'un avis dans le journal « Sud-Ouest ». La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse. Puis, le Conseil de Communauté délibèrera afin d'approuver le bilan de cette concertation.

« Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté, »

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales

Vu les dispositions du code de l'urbanisme

Vu la délibération n°2010/0121 en date du 26 mars 2010 instaurant le Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur les Vignes à Saint Aubin du Médoc

Entendu le rapport de présentation :

Considérant que la concertation, processus participatif favorisant l'adhésion et l'acceptation du projet par les habitants et tiers concernés, est nécessaire dans le cadre de la réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble « Les Vignes »,

Décide :

Article 1 :

La concertation relative à ce projet, conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme est ouverte.

Article 2 :

Les modalités de cette concertation telles que décrites dans le rapport de présentation sont arrêtées.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 1 JUILLET 2010

Mme. CHRISTINE BOST